

Aujourd'hui pour élire un Conseiller municipal

RÉPUBLICAINS, DÉMOCRATES, PAS UNE VOIX NE DOIT MANQUER A JEAN SPRECHER

LE MUR DU SILENCE

Les électrices et électeurs sont appelés, aujourd'hui, à voter pour élire un conseiller municipal.

Un seul candidat s'offre à nos suffrages : Jean Sprecher, l'ami de Toussaint Merle, présenté par le Parti Communiste Français.

Ne dites pas : « Puisqu'il est seul, il n'y a aucun risque, pas la peine de se déranger. »

Pour être élu, il faut obtenir au moins le quart des voix des électeurs inscrits.

Et puis, c'est un devoir pour tous les démocrates de faire en sorte que Jean Sprecher obtienne le maximum de voix.

Voyez comment la réaction locale a tenté, d'abord, de minimiser cette élection parce qu'elle a été incapable de présenter un candidat, puis de tout faire pour empêcher que soit connu le nom du candidat présenté par le P. C. F.

Le journal réactionnaire « Le Méridional » et celui qui camoufle son soutien à la réaction derrière le paravent de « l'apolitisme », « République », ont dressé le mur du silence et le nom de Jean Sprecher a été banni de leurs colonnes.

Mieux, « République » qui a publié un communiqué calomnieux envers les communistes sous la forme de lettre ouverte de Charles Scaglia, au premier adjoint Philippe Giovannini, ne publie pas la réponse adressée par Philippe Giovannini.

Ce même Charles Scaglia avait prétendu hypocritement, que le Centre démocrate ne présentait pas de candidat pour « laisser les communistes rendre hommage à leur maire », l'U. D. Ve République et l'Union des Nationaux disaient, de leur côté, laisser la liberté de vote à leurs électeurs.

Avez-vous vu comment ils entendent le mot « liberté » ? Au cours de ces dernières nuits, ils ont systématiquement lacérés ou recouverts les affiches appelant à voter Jean Sprecher.

Ces faits suffiraient, contrairement à leurs déclarations mensongères, à démontrer l'importance qu'ils attachent à cette élection.

Seynoises, Seynois, vous aussi vous ferez la démonstration que cette élection est importante en votant massivement pour Jean Sprecher.

Parce que vous approuvez le bilan des réalisations municipales dans le domaine des équipements collectifs, des œuvres sociales, de l'expansion et de l'embellissement de votre ville.

Parce que vous voulez défendre toutes ces conquêtes qui sont maintenant à vous.

Parce que vous savez que la gestion municipale a été sage, saine et scrupuleusement honnête,

Votez et faites voter Jean Sprecher.

Pour aider le Conseil municipal à développer cette grande œuvre entreprise en 1947 sous la direction de Toussaint Merle.

Pour prouver au Conseil municipal que vous tenez prêts comme par le passé, à agir pour la défense et l'extension des libertés communales, pour la défense et l'extension de la démocratie.

Pour manifester, comme en 1947, en 1953, en 1959, en 1965, votre confiance à l'égard de l'équipe municipale, votez et faites voter Jean Sprecher.

Attention, le scrutin sera clos à 18 heures

Monsieur le premier adjoint au maire rappelle aux électrices et électeurs de la commune que les élections municipales complémentaires ont lieu aujourd'hui de 8 h. à 18 h.

Les opérations électorales se dérouleront dans les vingt bureaux électoraux suivant la procédure habituelle et avec les mêmes cartes électorales.

Le 1er adjoint au maire : Ph. Giovannini.

JEAN SPRECHER PRÉSENTÉ AUX EMPLOYÉS COMMUNAUX



Jean Sprecher a été présenté aux employés municipaux au cours d'un apéritif amical servi dans la salle des fêtes de l'Hôtel de ville.

Ainsi qu'en témoigne notre photo, de nombreux employés ont assisté à cet apéritif. L'on reconnaît parmi eux, le deuxième à gauche : Jean Sprecher.

Plus nombreux encore ont été les employés qui ont donné leur nom pour le comité de parrainage que nous publions ci-dessous.

1874 électeurs ont donné leur adhésion aux comités de parrainage

Employés communaux

Mme Jallibert ; Ferrero Simone ; Pietrera Josiane ; Lafuy Gabriel ; Galinier Anny ; Stora Josiane ; Chimento Maryse ; Giordano ; Berlo Augustin ; Gay Raymond ; Giordano ; Pontarelli ; Dalmas ; Losasso ; Ballofin ; Pentagrossa J. ; Grifaud ; Gaujac ; Rey ; Mistral ; Bender ; Colangelo ; Faby ; Orsatelli ; Mounin ; Prêcheur ; Scarbonchi ; Ravoux J. ; Blanchon ; Meranda ; Obono ; Bilardu ; Banti ; Bechet ; Pinikas ; Diss ; Segord ; Pechaud Pozzi ; Avrillier ; Cresp ; Corigliano ; Allegro ; Guenoun ; Scarpellini ; Grimaud ; Guilbert ; Gras ; Ricci ; Gomis ; Hibrial ; Molinier ; Dupont ; Pentagrossa M. ; Jani ; Meriani ; Giovannini L. ; Razzanti ;

Guigou N. ; Guigou J. ; Baragatti ; Truc ; Gavanier.

Rabier Raoul ; Torteroco Emile ; Duffaud ; Canal Paul ; Banti Michel ; Pizot Louis ; Don Lucien.

Fert ; Revenuzzo ; Zedda ; Vicente ; Levent ; Meyer ; Capodicek ; Bos ; Pernin ; Blasi J. ; Blasi R. ; Moretti ; Pastor ; Allegro ; Martinez ; Marcou ; Traversa ; Vallade ; Belli ; Paul ; Vaselli ; Gentilini ; Tassone ; aMnicacci ; Lagarde ; Maquignoni ; Delgrande ; Delgrade ; Baruzzi ; Ritte ; Albertini ; Borsso ; Moliner ; Grouzet ; Lopez ; Alibert ; Farcense ; Laurence ; Calouze ; Verganotti ; Scarbonchi E. ; Sanchez ; Thomassin ; Ortege ; Livache ; Gardanne (et plusieurs autres noms illisibles que nous nous excusons de n'avoir pu déchiffrer).

Quartier Saint-Jean

Navarro Vincent ; Allegre ; Rivière ; Marrione ; Sugeletti ; Guisano ; Carabetian Robert ; Valentin ; Canal ; Borchia ; Yacono ; Gresset ; Plaisant Alain ; Plaisant Alice ; Fenouillet ; Samartino Claude

Cité Berthe

Sammartino D. ; Sammartino Jean ; Lambertini Pierre ; Lambertini Marie ; Lambertini Antoinette ; Rataigne André ; Rataigne Gilberte ; Titone Mathieu ; Titone Claudine ; Minetti Jocelyne ; Cozzani Jean ; Cozzani Dan Gric ; Bonetto J. ; Gasc M. ; Gasc J. ; M. et Mme Brun ; Rivera ; Rivera ; Ciacci ; Ciacci ; Bacchi Armande ; Dachez M. ; Mme Dachez.

Boggero ; Bacchi ; Oustrières ; Michel ; Delnye Lucian ; Roger Lombard ; Mme Lombard ; Cesca ; Ortiz ; Ortiz H. ; Amic A. ; Amic A. ; Oubin Jean ; Moulin ; Prati Albert ; Pratali Alfred.

Quartier Sainte-Anne-Touffany

Giana Annie ; Giana Victor ; Giana Roger ; Zanna François ; Zanna Michèle ; Vauthier ; Gaytte ; Veruni ; Mme Vve Zanna Elvire ; Morin Claude ; Morin Sam ; Merin Juliette ; Stefanini Jeanne ; Vincent Josette et Louise ; Bessone ; Dolfi ; Rancurel ; Fayet ; Blanc ; Dallest ; Mattone ; Vinciguerra ; Ceschel ; Rieu ; Paillon ; Meunier ; Menut ; Paul ; Mouradian ; Calabrese ; Mary ; Paesani ; Boissau ; Chatelain ; Merle Michel ; Maline ; Rossi.

Quartier Peyron

Rosso ; Gunefin ; Koutchereuvy ; Combah ; Aymard R. ; Aymard A. ; Giordano ; Boutilly A. ; Mme Vve Baudég ; Palacci ; Calaver ; Ouganotti ; Simonetti.

Entreprise

« La Provençale »

Toupenot ; Angelini ; Oudin ; Bernardini ; Renevin ; Casanova ; Giraud ; Mouponot ; Giraud ; Barberis ; Impériale ; Vialet ; Chabrand ; Agosti F. ; Cozzani ; Agosti A. ; Pardon ; Onorati ; Gabrielii ; Giannini ; Martin ; Veyrat ; Dominati ; Ginause Couthé ; Lombard ; Zehnacker.

Divers quartiers

Pechilamaldyan ; Rosi ; Olto Jeanotto ; Gauchar ; Dapiene Paul ; Beria ; Gutierrez ; Papini ; Marianini ; Dufuin.

Nous nous excusons de ne pouvoir publier tous les comités de parrainage que nous avons reçu trop tardivement. Parmi ces derniers, les comités suivants : Hôpital, Hospice, des ateliers C.N.I.M. ; Menuiserie, Serrurerie, Tuyauterie, Magasins, Cité Monmousseau.